



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le -9 AOUT 2002

Monsieur le Directeur
de l'Établissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° 2002-52004 du 7 août 2002.

N/REF : DIN CAEN/ 0567/ 2002

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection inopinée a eu lieu le 7 août 2002 à l'établissement COGEMA de La Hague sur le thème des travaux d'intercampagne.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 7 août 2002 dans l'usine COGEMA de La Hague (50) a porté sur le chantier de réparation de la canne de bullage C3 de l'évaporateur 4140-30 de l'atelier T2. Les principaux documents de préparation et d'avancement du chantier ont été examinés : avis sûreté et environnement, dossiers d'intervention en milieu radiologique. Une visite en salle de commande et aux abords du chantier a suivi.

Le processus prévu au chapitre 3 des règles générales d'exploitation a été suivi et les documents établis durant ce processus n'appellent pas d'observation. La préparation et la conduite du chantier paraissent satisfaisantes. Une précision devra être apportée sur le suivi de l'évacuation des déchets.

... / ...

Compléments d'information

Un fût de déchet était présent à l'entrée du sas provisoire d'accès à la cellule 504-4. Ce fût ne comportait aucune indication concernant la nature et la caractérisation des déchets recueillis.

Je vous demande de me préciser le mode de gestion des déchets lors des chantiers : zonage, tri et contrôles effectués, évacuation.

Vous voudrez bien m'indiquer le rôle des entreprises intervenant sur le chantier dans la gestion des déchets qu'elles produisent.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de Division,

SIGNE PAR

Franck HUIBAN

COPIES :

DG SNR/ PARIS : M. le Directeur

DG SNR/ FAR : 1^{ère} sous-direction
4^{ème} sous-direction

DES/ FAR : M. le Chef du DES

DRIRE.BN : Classement VDS
Chrono
Revue Contrôle